



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/26/01/01

Date de convocation :

19/01/ 2024,

Objet de la délibération :

Débat d'Orientation  
Budgétaire

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Epeugney le

02/02/ 2024,

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

19/01/ 2024,

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 26 janvier 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia  
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, Mme Mégane  
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas  
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William  
RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN, M. Éric  
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO.

**Absents excusés :** M. Jean-Michel CLEMENT.

**Absents :** M. John WETZEL.

**Procurations :** M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia  
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La commission environnement propose le renouvellement  
du fleurissement communal et envisage la plantation  
d'arbustes ou végétaux au Clos des Perrières après  
rétrocession de la voirie à la commune. La commission  
propose également de réhabiliter le terrain en bas du village  
(vers la station d'épuration) avec la commission Bois.

La commission bâtiment propose de faire des travaux  
d'isolation et d'agencement dans l'atelier municipal en  
priorisant la partie ancienne du bâtiment pour maximiser sa  
capacité de stockage.

La commission bâtiment s'est penchée également sur le  
projet de rénovation du bâtiment de la mairie accompagnée  
du SYDED. Le projet ne verra probablement pas le jour en  
2024 mais les études pourraient débuter en 2024.

La commission communication propose le renouvellement  
de l'opération des cartes avantages jeunes.

La commission voirie envisage de commencer les travaux  
de sécurisation de la RD9. Elle propose également de

procéder à la réfection de la cour de la mairie. Un devis de l'entreprise de TP CLEMENT CAILLARD a été présenté pour un montant de 1846.80€ ; il contient le raclage, le rebouchage et l'apport et mise en place de gravier sur 5cm.

M. CLEMENT Éric se retire du vote pour le devis. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à 11 voix pour et 1 abstention de procéder à la réfection de la cour et valide le devis de l'entreprise TP CLEMENT CAILLARD.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

